



Revenir sur une garde partagée

Par **liliehellouche**, le **19/11/2011** à **17:07**

fff

Par **corimaa**, le **19/11/2011** à **18:09**

Bonjour,rnrnDeja, pour commencer, vous emmenez le petit chez un medecin et lui montrez son problème, il saura vous dire ce qui doit etre fait, que monsieur soit content ou non, il en va de la santé de l'enfant.rnrnEnsuite, vous saisissez le JAF et vous demandez la residence exclusive de votre fils et un droit de visite et d'hebergement pour le père.rnrnSi vous avez votre fils la semaine et le père le we, c'est que vous avez deja la residence exclusive de votre enfant dans la forme. Il faut quand meme passer devant le JAF afin que cette residence exclusive soit par jugementrnrnSinon, vous avez l'autorité parentale conjointe, il a son mot à dire mais vous aussi. Mais quand il s'agit de la santé de votre fils, passez outre et emmenez le chez le medecin

Par **mimi493**, le **20/11/2011** à **21:57**

Et vous contactez l'UNADFI afin qu'ils vous soutiennent, éventuellement via un avocat pour vous défendre contre un père embrigadé dans une secte.